LA RENTRÉE 2025

À l'ÉCOLE

LUNDI 1er SEPTEMBRE :

- 08h30 : **Rentrée des PS (de A à J)**
- 09h15 : **Rentrée des PS (de K à Z)**
- 09h45 : **Rentrée des CE1**
- 10h45 : **Rentrée des CM2**
- 13h15 : **Rentrée des CM1**
- 14h15 **: Rentrée des CE2**
- 15h00 **: Rentrée des MS**

MARDI 2 SEPTEMBRE :

- 08h45 : **Rentrée des CP**
- 10h00 : **Rentrée des GS**

Restauration possible dès le : Lundi 1er septembre
Étude-Garderie dès le : Jeudi 4 septembre
Photos des élèves : Lundi 1er PS avec leurs parents
Mardi 2 septembre MS au CM2 et rattrapage le vendredi 5 septembre

ATTENTION : L'accès se fait uniquement par le chemin piéton, au 38 avenue Pierre SEMARD.
Pas de stationnement possible dans l'enceinte de l'établissement en raison de Vigipirate

RÉUNIONS PARENTS-DIRECTION Classes de Section internationale (de la MS au CM2) : Le mardi 2 septembre à 17h00 dans l'auditorium.

RÉUNIONS PARENTS-ENSEIGNANTS : à 17h00 dans l'auditorium.

- Jeudi 4 septembre : **MS**
- Vendredi 5 septembre : **GS**
- Lundi 8 septembre : **CE1**
- Mardi 9 septembre : **CE2**
- Jeudi 11 septembre : **CM1**
- Lundi 15 septembre : **CP**
- Mardi 16 septembre : **CM2**
- Jeudi 18 septembre : **PS**

>>> Possibilité de garder vos enfants ce jour-là pendant la réunion.

SUR LE SITE DU COLLÈGE (6e à 4e)

LUNDI 1er SEPTEMBRE :

- De 08h30 à 10h15 : **Rentrée des 4èmes** (dont les élèves du dispositif ULIS)
- De 10h30 à 12h15 : **Rentrée des 5èmes** (dont les élèves du dispositif ULIS)
- De 08h30 à 12h00 : Test *« savoir nager »* réservé aux élèves de 6°, à la piscine de Peymeinade.

(Attention à bien respecter les groupes de convocation indiqués dans le courrier joint).

- De 14h00 à 16h00 : **Rentrée des 6èmes** (dont les élèves du dispositif ULIS) – *Les parents des élèves de 6èmes seront réunis dans le grand auditorium pendant que leurs enfants, appelés par classe, rejoindront leur salle avec leur professeur principal.*

Les élèves de 5èmes et de 4èmes devront rentrer seul(e)s dans l'établissement, sans leurs parents.

MARDI 2 SEPTEMBRE : Début des cours suivant l'emploi du temps

Photos des élèves : Lundi 1er septembre
Restauration possible dès le : Mardi 2 septembre

RÉUNIONS PARENTS-ENSEIGNANTS à 17h30 au collège (salles de classe) :

- Lundi 22 septembre **6èmes**
- Jeudi 25 septembre **5èmes**
- Vendredi 26 septembre **4èmes**

ATTENTION :
L'accès se fait uniquement par l'entrée du collège, au 122 avenue Pierre SEMARD.

Pas de stationnement possible dans l'enceinte de l'établissement en raison de Vigipirate

SUR LE SITE DU LYCÉE (3e à Terminale)

LUNDI 1er SEPTEMBRE :

- de 09h00 à 10h30 : **Rentrée des 3èmes**
- de 10h45 à 12h15 : **Rentrée des Terminales**
- de 13h00 à 14h30 : **Rentrée des 2ndes**
- de 14h45 à 16h00 : **Rentrée des 1ères**

MARDI 2 SEPTEMBRE :

Début des cours suivant l'emploi du temps

Photos des élèves : LUNDI 1er SEPTEMBRE
Restauration dès : MARDI 2 SEPTEMBRE

ATTENTION :
Pas de stationnement possible dans l'enceinte de l'établissement en raison de Vigipirate

RÉUNIONS PARENTS-ENSEIGNANTS à 17h30 au lycée :

- Lundi 15 septembre : **2ndes et 3èmes**
- Jeudi 18 septembre : **1ères et Terminales**

JOURNÉE D'INTÉGRATION DES SECONDES : Jeudi 9 Octobre aux îles de Lerins

À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Lundi 1er SEPTEMBRE

- 09h00 : **Rentrée BTS CJN 1**
- 09h00 : **Rentrée BTS NDRC 1**
- 09h00 : **Rentrée LICENCE CMVD**
- 10h00 : **Rentrée BTS CI 1**
- 10h00 : **Rentrée Mastère MASC 1**
- 11h00 : **Rentrée BTS GPME 2**
- 11h00 : **Rentrée BTS CI 2**
- 11h00 : **Rentrée BTS NDRC 2**
- 11h00 : **Rentrée Mastère MASC 2**

Mardi 9 SEPTEMBRE : à 17H30

- Réunion Parents BTS 1 commerce international

Photos des étudiants : Lundi 1er septembre en matinée

Jeudi 2 octobre : Rentrée Solennelle de l'Enseignement Supérieur (Accueil 18h à l'auditorium Tombarel)

ANIMATION PASTORALE

MESSE DE RENTRÉE : **Mardi 23 Septembre à 17h45 au Collège**, suivie d'un apéritif.

Toutes les informations concernant l'aumônerie, le catéchisme, les sacrements, seront communiquées à la rentrée.

APEL

ASSEMBLEE GENERALE DE RENTRÉE : **Samedi 20 septembre à 11h**, suivie d'un repas convivial : informations et inscription à venir.

LOCATION CASIERS COLLÈGE – LYCÉE

(DANS LA LIMITE DES CASIERS DISPONIBLES)

Un porte-monnaie dédié à la location des casiers sera ouvert sur EcoleDirecte pour chaque élève inscrit au Collège et au Lycée **à partir du 2 septembre 2025.**

Si vous souhaitez louer un casier à votre enfant, il vous suffira de régler à la rentrée le montant inscrit dans son porte-monnaie *« Casier »*, en vous connectant sur : **>>> ÉCOLE DIRECTE** > Espace Famille > Situation Financière > Onglet *« Vos porte-monnaie »*. Une liste d'attribution des casiers sera affichée après la rentrée dans les meilleurs délais. Attention : aucun casier ne pourra être utilisé avant le 15/09/2025.

TARIFS FORFAITAIRES APPLICABLES EN 2025-2026

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE et SECONDAIRE							
	ECOLE	ECOLE - Section internationale britannique		COLLEGE	COLLEGE - Section internationale britannique	LYCEE	LYCEE - Section internationale britannique
		Maternelle	Élémentaire				
SCOLARITE par trimestre	476 € (1)	692 € (1)	912 € (1)	614 €	869 €	656 €	869 €
DEMI-PENSION 4 jours/sem.	353 € par trimestre (2)			387 € par trimestre *(hors classes de 3ème)*		Selon consommations ou plateau repas à 9 € (classes de 3ème incluses)	
DEMI-PENSION 5 jours/sem.	- - - - -			450 € par trimestre *(hors classes de 3ème)*			
Repas occasionnel	8 €			9 €			
PAI alimentaire	**50 €** par trimestre pour les Projets d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire Participation forfaitaire correspondant au service et à la surveillance cantine **TRES IMPORTANT : Dossier de PAI dûment complété à retourner IMPERATIVEMENT AVANT la rentrée scolaire**						
Etude - Garderie 16h30 à 17h30	42 € par mois			- - - - - -		- - - - - -	
Garderie 17h30 à 18h30	31 € par mois			- - - - - -		- - - - - -	
ANGLAIS PLUS du mercredi	297 € par trimestre						
Droit d'inscription	**250 €** pour le 1er enfant inscrit + 50 € pour le 2ème enfant + 50 € pour le 3ème enfant (Gratuité de l'inscription au-delà du 3ème enfant inscrit). Droit non remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion.						
Droit de ré-inscription	**200 € par famille** / Droit non remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion						
Location de casiers	- - - - - -			**30 €** par an / de la 6ème à la terminale			

Dès le 3ème enfant inscrit à l'Institut Fénelon, les familles bénéficient d'une réduction de 30% sur le montant de la scolarité du plus jeune des enfants inscrits. Le même avantage est consenti lors de l'inscription d'un 4ème, etc. La réduction s'applique toujours aux enfants les plus jeunes.

(1) **A l'école primaire**, il est possible de bénéficier d'une bourse d'aide à la scolarité, interne à l'établissement, dite "**Bourse Elie Bonino**", abondée par le fonds de dotation de l'institut. Cette bourse est attribuée selon des critères de revenus de la famille.

(2) La ville de Grasse verse une subvention aux élèves de l'école maternelle et élémentaire inscrits à la demi-pension et résidant sur la commune de Grasse. Cette subvention est déduite des frais de demi-pension au 3ème trimestre.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - ISM FENELON	
FORMATION INITIALE	**FORMATIONS EN ALTERNANCE**
BTS Commerce **I**nternational : **2496 € pour l'année** **BA Hons G**lobal **B**usiness **: 5800 € pour l'année** **+ 990 €** pour les étudiants de BA souhaitant un double diplôme (titre RNCP "**Responsable du pilotage commercial**") **DROIT D'INSCRIPTION** : **250 €** **DROIT DE REINSCRIPTION** : **200 €** *Droit non remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion.*	**BTS G**estion de la **PME** **BTS N**égociation et **D**igitalisation de la **R**elation **C**lient **LICENCE C**ommerce **V**ente et **M**arketing **D**igital **BA HONS G**lobal **B**usiness **MASTERE M**anagement des **A**chats et **S**upply **C**hain *Les formations en alternance sont prises en charge par l'OPCO de l'entreprise*

CONVENTION DE SCOLARISATION

Entre :

L'institut Fénelon, ensemble scolaire catholique d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat,

Et :

Monsieur et/ou Madame : .....

demeurant : .....

.....

.....

représentant(s) légal(aux) de l'enfant .....

désignés ci-dessous "le(s) parent(s)". Il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1ER - OBJET :

La présente convention définit les conditions dans lesquelles l'enfant concerné, dont la demande d'inscription est acceptée par le chef d'établissement, sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein de l'institut Fénelon, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT :

L'institut Fénelon s'engage à scolariser l'élève désigné ci-dessus à partir de septembre 2025, pour l'année scolaire 2025-2026. La réinscription pour l'année suivante sera proposée sous réserve de l'adhésion de l'élève et de sa famille au projet de l'établissement, du règlement des sommes dues pour l'année en cours, et du bon comportement de l'élève au sein de l'établissement.

L'institut Fénelon s'engage à proposer aux familles un partenariat de suivi de la scolarité de leur enfant. Des actions d'ordre pédagogique ou éducatif pourront être mises en place à l'issue de rencontres à la demande de la famille ou de l'établissement, afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant.
Les membres de l'équipe de l'établissement, enseignants et personnels, s'engagent à accueillir et instruire l'élève en conformité avec les programmes de l'Education Nationale, dans une démarche bienveillante ainsi qu'à accompagner son évolution.

L'établissement s'engage également à informer les représentants légaux du déroulement de la scolarité de l'élève et à permettre l'exercice des droits parentaux dans le suivi de celle-ci. Ainsi, chacun des représentants légaux disposera des mêmes droits et de la même information dans le suivi de scolarité (sauf situation différente dûment justifiée par la présentation d'une décision de justice).

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DES PARENTS

Les parents inscrivent leur enfant au sein de l'établissement, et s'engagent à assurer son assiduité et sa ponctualité. Ils reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de les faire respecter. Ils s'engagent à en assurer la charge financière selon les modalités définies par le règlement financier de l'établissement, annexé à la présente convention.

Le jeune participera en conséquence à toutes les activités organisées par l'établissement dans la mise en œuvre de son projet éducatif.

La cohérence entre les messages délivrés aux enfants par les équipes de l'établissement et les familles est primordiale : les parents s'engagent, en conformité avec leur adhésion au projet de l'établissement, à relayer auprès de leurs enfants les attentes de travail, de comportement et d'engagement exprimées dans l'intérêt de leur progression. Ils sont invités à faire connaître leurs questions ou leurs observations directement auprès des équipes de l'institut Fénelon, qui restent à leur écoute.

Enfin, les représentants légaux s'engagent à respecter les membres de la communauté éducative, à ne pas les dénigrer, ni user de violence sous quelque forme que ce soit et envers quelque interlocuteur que ce soit.

ARTICLE 4 - ADHÉSION À LA CONVENTION FINANCIÈRE

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- la contribution des familles.
- les prestations annexes à la scolarité choisies pour votre enfant.
- l'assurance scolaire Mutuelle Saint Christophe (contrat n°208 400 953 02 587)
- l'adhésion volontaire à l'association des parents d'élèves (APEL), qui permet de soutenir des actions en faveur des familles et de leurs enfants.

Des frais supplémentaires peuvent s'ajouter tels que l'achat de cahiers d'exercices, de livres, de matériels spécifiques, ou l'abonnement à des sites de travail. Les élèves peuvent être amenés à participer à des activités en dehors de l'établissement dont certaines ne sont pas prises en compte dans les frais annuels de scolarité (mini-séjours ou voyages d'études par exemple).

La demi-pension, l'étude, la garderie sont des prestations facultatives proposées par l'établissement aux familles. Elles font l'objet d'une facturation. Dans le cas où l'enfant n'aurait pas un comportement adéquat durant ces temps, il pourrait en être exclu temporairement ou définitivement en cours d'année.

Les représentants légaux reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement et s'engagent à en assurer la charge financière, dans les conditions prévues par le règlement financier de l'établissement.

ARTICLE 5 - DÉGRADATION DU MATÉRIEL

Toute dégradation de matériel par un élève fera l'objet d'une facturation à ses représentants légaux sur la base du coût réel de réparation (incluant les éventuels frais de main d'œuvre) ou de remplacement pour la part non prise en charge par les assurances.

ARTICLE 6 - DURÉE DU CONTRAT

La présente convention est annuelle, elle prend effet le 1er septembre 2025 et arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2025-2026, à savoir le 3 juillet 2026.

ARTICLE 7 - RÉSILIATION DU CONTRAT EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE

Il pourra être mis fin à la présente convention de scolarisation en cours d'année scolaire, à l'initiative de l'établissement scolaire ou des représentants légaux, pour l'un des motifs légitimes suivants :

- un déménagement impliquant un changement d'établissement,
- un changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
- une exclusion disciplinaire,
- un désaccord sur le projet éducatif de l'institut ou une remise en cause des décisions pédagogiques, conduisant à une perte de confiance réciproque entre la famille et l'équipe éducative,
- des manquements graves et/ou répétés au présent contrat, au règlement intérieur ou aux chartes informatiques et de confiance,

En cas de résiliation de la convention en cours d'année scolaire, les représentants légaux resteront redevables des frais de scolarité au *prorata temporis* pour la période écoulée, sachant que tout trimestre entamé est dû.

ARTICLE 7 - RÉSILIATION DU CONTRAT AU TERME DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Les parents informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire, à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 1er juin. L'établissement s'engage à respecter ce même délai pour informer les parents de la non-réinscription de leur enfant, pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque …).

ARTICLE 8 - DROIT À L'IMAGE

Les parents sont informés que :

- une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours. Elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.
- la photographie de l'enfant (seul ou en groupe) pourra apparaître dans des publications et sur le site internet de l'établissement. Ils peuvent s'opposer à cette disposition en cochant la case ci-contre ou en contactant à tout moment de l'année le secrétariat de l'établissement. ☐

ARTICLE 9 - TRAITEMENT DES DONNÉES ET INFORMATIONS RECUEILLIES

Les données personnelles recueillies par l'établissement dans le cadre de la présente convention et de ses annexes sont indispensables à la scolarisation de l'élève. Certaines de ces informations sont transmises, à leur demande, aux services de l'académie de Nice ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la notice RGPD ci-jointe.

ARTICLE 10 - TRANSMISSION DE VOS COORDONNÉES À L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (A.P.E.L.)

L'établissement se propose de transmettre vos adresses mails à l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (A.P.E.L.) qui est rattachée à notre établissement, afin de communiquer directement avec les familles sur ses activités. Vous pouvez vous opposer à cette transmission en cochant la case ci-contre ☐

Les responsables légaux,
(faire précéder les signatures de la mention "*lu et approuvé*")

Les chefs d'établissement,

Hervé DE CROZALS
Chef d'établissement de l'école

INSTITUT FENELON
LE DIRECTEUR
ECOLE

Lionel LEANDRI-VENDEUVRE
Chef d'établissement coordinateur

INSTITUT FENELON
Chef d'Etablissement
GRASSE

CONTRAT « ENGAGEMENT A LA REUSSITE » 2025-2026

Professeur Principal de la classe de _____

Nom, Prénom de l'Elève: _____ _____

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour avoir du sens et être réellement représentative du niveau d'un élève, une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes. Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du Code de l'éducation, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. À ce titre, les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées. Ils sont tenus de suivre les enseignements correspondant au programme et figurant dans leur emploi du temps établi par l'établissement scolaire.

Toute évaluation qui a été commencée, mais inachevée ou incomplète, sera notée et ne pourra pas faire l'objet d'une évaluation de rattrapage.

Il est rappelé que l'élève doit se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances définies par les professeurs. Une sanction disciplinaire peut être envisagée si cette absence est identifiée comme relevant d'une stratégie d'évitement, ou se voit répétée.

Toute absence à une évaluation doit être justifiée auprès de la vie scolaire. La mise en place d'une évaluation de rattrapage n'est pas automatique et ne pourra être mise en place que si l'absence a un motif valable et sérieux. Les absences non justifiées ou sans motif valable peuvent pénaliser la moyenne de l'élève et son dossier scolaire. **Les rattrapages pourront avoir lieu le mercredi après-midi, le samedi matin et les 3 premiers jours des vacances scolaires.**

FRAUDES

La gestion de la fraude s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur de l'établissement.
La fraude ou tentative de fraude peut prendre des formes multiples et sera sanctionnée par un 0 et **par une mesure d'exclusion temporaire d'une journée minimum.**
Il est rappelé que les téléphones portables ne doivent pas être utilisés durant une évaluation et doivent être rangés dans un sac ou dans un lieu prévu à cet effet.
Une situation où un élève est pris avec son téléphone durant une évaluation sera assimilée à une tricherie et sera sanctionnée, comme toute autre forme de fraude.

<u>Le non-respect de cet engagement peut être motif de non-réinscription.</u>

◯ Nous confirmons avoir bien pris connaissance du contrat d'engagement à la réussite et du règlement intérieur mis en ligne sur Ecole directe

Alexandra PLAUT **Directrice des études**	**L'élève,**	**Les parents ou** **le représentant légal**

L'Association Sportive de Fénelon est assurée par les **enseignants d'EPS** de l'établissement. Lorsqu'il s'inscrit, votre enfant **S'ENGAGE** à participer avec rigueur et bonne humeur aux entraînements ainsi qu'à porter avec bon esprit les couleurs de Fénelon lors des compétitions ! Le matériel demandé, spécifique à chaque sport, doit, bien sûr, être apporté.

ACTIVITES SPORTIVES pour les LYCEENS 25-26

NATATION *Avec Mme Lesage*	**MERCREDI de 13h20 à 14h30** **RDV à 13h20 à la piscine Harjès** ***Pas de compétition***	➔ **Matériel demandé** : bonnet en silicone, lunettes, petites palmes de natation, maillot de bain de natation sportive.
RUGBY	**MERCREDI de 13h30 à 15h30** RDV directement au stade Perdigon	⇨ **Matériel demandé** : un protège-dents, crampons moulés, casque conseillé. Tenue prêtée pour les matchs. Certificat médical.
VOLLEY BALL *Avec Mme Mestre*	**MERCREDI de 13h00 à 15h00** Au gymnase du collège	⇨ **Matériel demandé** : une paire de vraies baskets de sport (comme en EPS), un short et bouteille d'eau. Maillot prêté pour les matchs.
BASKETBALL *Avec Mme Duquesne*	**MARDI de 15h55 à 16h50** Au collège, dans la cour	⇨ Tenue d'EPS et bouteille d'eau
ESCALADE *Avec M Bernet*	**MARDI de 15h55 à 17h00** Ouvert à tous Au gymnase du collège	➔ **Matériel demandé** : une tenue d'EPS, Matériel demandé : tenue d'EPS ; Au choix : acheter des chaussons d'escalade ou accepter location possible pour la somme de 3€ pour l'année (ils seront bien sûr conservés dans le gymnase car utilisés par d'autres élèves)
GYM / DANSE *Avec Mme Duquesne*	**MERCREDI de 13h00 à 14h30** Créneau maintenu en fonction du nombre d'inscrits	⇨ Tenue d'EPS et bouteille d'eau
BADMINTON *Avec M Ragondet*	**MARDI de 16h50 à 17h45** Au gymnase du collège	➔ **Matériel demandé** : des chaussures « NO MARK » pour ne pas laisser de traces au sol.
RAIDS	Participation à 3 **« raids-aventure »** pour les volontaires : le **RAID VERT** fin septembre 2025, au lac saint Cassien (VTT, course d'orientation, kayak), le **RAID BLANC** en mars à La Moulière et le **RAID BLEU début juin** avec des épreuves en mer (kayak, natation et stand-up paddle),	

TOUTES LES ACTIVITES SPORTIVES DE L'AS DEBUTERONT LA SEMAINE DU 29 SEPTEMBRE

FICHE PASTORALE 2025/2026

Nom et prénom de l'élève .....

ECOLE

Nous autorisons notre enfant à participer
aux célébrations et messes organisées par l'établissement sur le temps scolaire O OUI O NON

➲ **Nous souhaitons que notre enfant soit préparé à recevoir le(s) sacrement(s)**

- ✓ **Du Baptême :** *préparation en 1 an jusqu'au CE1 ; en deux ans à partir du CE2* O OUI
- ✓ **De l'Eucharistie** (1ère communion) : *préparation en 2 ans à partir du CE2* O OUI

COLLÈGE

Horaires des séances :

- **En 6e/5e :** 1 mardi sur 2 – de 8h à 9h50
- **En 4e :** 1 mardi sur 2 – de 11h à 13h *(repas compris)*
- **En 3e :** 1 vendredi sur 2 – de 11h à 13h *(repas compris)*

➲ **Nous souhaitons que notre enfant participe aux rencontres d'Aumônerie :** O OUI O NON

➲ **Nous souhaitons que notre enfant soit préparé à recevoir le(s) sacrement(s)**

- ✓ **Du Baptême** O OUI
- ✓ **De l'Eucharistie** (1ère Communion) O OUI
- ✓ **De la Confirmation** *(à partir de la 5ème)* O OUI

➲ **Nous souhaitons que notre enfant soit préparé à dire sa Profession de Foi** O OUI
(préparation en 2 ans à partir de la 4ème)

LYCÉE

Les rencontres ont lieu un vendredi sur deux de 12h à 14h (repas inclus). Les jeunes peuvent y participer librement, sans inscription.

➲ **Nous souhaitons que notre enfant soit préparé à recevoir le(s) sacrement(s)**

- ✓ **Du Baptême** O OUI
- ✓ **De l'Eucharistie** (1ère Communion) O OUI
- ✓ **De la Confirmation** *(à partir de la 5ème)* O OUI

➲ **Nous souhaitons que notre enfant soit préparé à dire sa Profession de Foi** O OUI
(préparation en 2 ans à partir de la 4ème)

Des propositions de camps, de pélerinages, de rencontres thématiques leur seront faites, toujours dans un esprit de partage et d'implication.

Date et signature du/des responsable(s) Date et signature du jeune

SUMMER READING et ***LECTURE ESTIVALE 2025***

Terminale Internationale

1. **ACL**: Please read all of *The Bloody Chamber* (You can skip 'Puss in Boots'). Just read the stories without analyzing in particular. However I would like for you to choose one story to read with your pen, digging out the Gothic themes that we worked on this year as well as how it connects to *Frankenstein*. I would prefer you not choose 'Snow Child'. It's short and we will discuss it together next year.

There will be a written assignment the first week of school on your study of that particular short story.

2. **CDM**: Read of book of your choice relating to your CDM topic. It won't necessarily be easy to find a book relating to your topic 100%, but you should be able to find something that connects. Here are a few examples of the types of books you could choose: You can find a primary source such as a biography, memoir, autobiography about an important person in the field. You could also work from a reference book which could provide historical background or contextual detail. You could read a book explaining a theory related to your research, or a collection of academic studies in the field. Find an element of your topic which really interests you to explore.

You should bring the book the first week as you will be completing as assignment related to it in class.

3. **Uni**: For those of you planning to apply to English speaking programs, you need to refine your research and make a list of the courses you will apply to as well as the requirements for entry. You should also write a first draft of your personal statement. This statement should talk about your academic and personal qualities as they relate to the subject for which you are applying. Each skill/quality needs specific proof. This information should be organized in a clear, efficient manner with an introduction, 2-3 body paragraphs, each with a clear topic, and a short conclusion. You can find tips on the UCAS website.

You will be expected to turn in this list and draft PS at the first uni class.

Gothic Synoptic topic – Assessed Week 1, lesson 1, Speaking

TASK 1 [6 points – word pronunciation, rhythm and clarity]

Recite by heart **all** of the following:

- 2 stanzas from 'La Belle Dame sans Merci' – they don't have to be consecutive
- 1 stanza from 'Mariana' (in the Moated Grange)

- Between 5 and 8 lines from 'Porphyria's Lover'

Task 2 [14 points – understanding of the effect on the reader – focused analysis]

Present orally 2 mini-analyses of a literary feature, device, structural or stylistic element that connects 2 poems with 1 short story from *The Bloody Chamber*.

Here are a couple of examples – you may use some of my ideas but the aim is for you to develop your personal response

Example of analysis 1: The use of sound imagery in 'The Erl-King', 'Porphyria's Lover' and 'La Belle Dame'

- Quotes
- Compare the quotes and the different/similar effects on the reader
- What gothic idea(s) do they suggest/reinforce? How?

Example of analysis 2: The use of sensual details (adjectives/nouns) in 'The Tiger's Bride', 'Mariana' and 'Porphyria's Lover'

- Quotes
- Compare the quotes and the different/similar effects on the reader
- What gothic idea(s) do they suggest/reinforce? How?

Length of presentation: You should aim to speak roughly 5 minutes in all - between 2 to 3 minutes for each analysis but not more.

General instructions:

- You may have an index card with some bullet points and the quote from *The Bloody Chamber* story but NO reading - You may NOT have notes on a phone or laptop even if you have a PAP.
- All 3 poems must get at least 1 mention – preferably from what you have recited
- Each mini analysis should refer to a different short story in BC

***Hamlet* – Shakespeare – Assessed Week 2, Writing**

Test on ACT I

You will be given a 20–25-line extract from ACT 1 with the scene number. You will be asked the following:

1. What has happened just before this extract? What are the characters talking, arguing or thinking about now? Why? [4 points – detailed knowledge of ACT I]

2. Give 2 reasons why this extract is significant in terms of overall structure, dramatic impact, themes, the tragic genre or character development [4 points – understanding of play]

3. Pick out 3/4 interesting drama or language features and explain how they support your ideas from question 2. [12 – analysis]

To help you understand the trickier passages, you can refer to the modern 'translation' of the play in your edition. You may also watch the scenes on Youtube on the MichaelSMills72015 page – ACT I is about 45 mins long. (I google-searched 'David Tennant Youtube Hamlet' to get there).

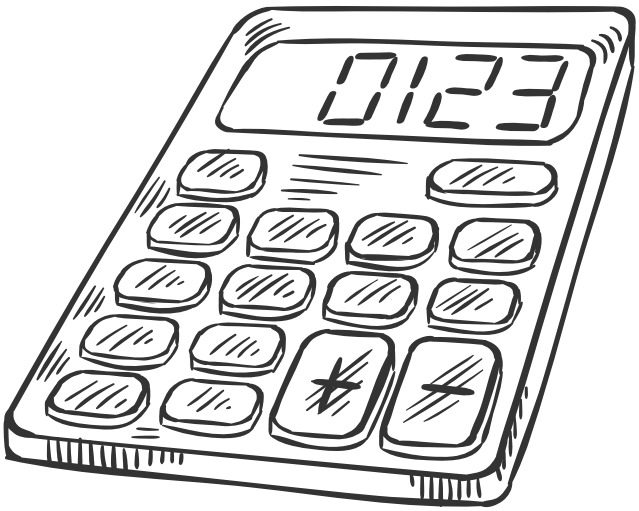

CALCULATRICE
AVEC LANGAGE PYTHON INTÉGRÉ

exemples :
"ti83 esition python"
"numworks python"

Conseillée pour tous
ET FORTEMENT RECOMMANDÉE
POUR LA SPÉCIALITÉ MATHÉMATIQUES